

# Maison départementale des personnes handicapées de Seine-et-Marne

## Le Dispositif d'orientation permanent (DOP)

Cet outil de la Réponse accompagnée, géré par le service suivi des décisions (SSDD) de la MDPH, intervient après la décision de la CDAPH et l'envoi de la notification des droits.



## → Les missions du DOP

LE DOP participe :

- à l'**observatoire départemental** des besoins des personnes en situation de handicap dite « complexe » ou « sans solution » et de l'offre du territoire ;
- à l'étude et à la mise en œuvre de **nouveaux dispositifs** avec les partenaires (pôle de compétences et de prestations externalisées, séjours de répit, unité renforcée, etc.) ;
- aux **instances de concertation** organisées sur le territoire, à la demande des partenaires.
- **contact** : [dop@mdph77.fr](mailto:dop@mdph77.fr)

**De plus, il fournit un accompagnement sur mesure** des personnes en situation de handicap « sans solution » ou en risque de rupture de parcours : [demande-pag@mdph77.fr](mailto:demande-pag@mdph77.fr)

Pour en savoir plus,  
inscrivez-vous à une formation  
sur [mdph77.fr](http://mdph77.fr)



MAISON DES PERSONNES HANDICAPÉES  
DE SEINE-ET-MARNE

Maison départementale des personnes  
handicapées de Seine-et-Marne

16, rue de l'Aluminium  
77543 Savigny-le-Temple cedex  
01 64 19 11 40



[mdph77.fr](http://mdph77.fr)